

Crelan Fund Sustainable

Feeder de la sicav luxembourgeoise Econopolis Patrimonial Sustainable
(le fonds maître, non commercialisé en Belgique)
Compartiment de la sicav belge Crelan Fund
Sicav autogérée

REPORTING 2/08/2021

CARACTÉRISTIQUE

Code ISIN: BE6293683320 (Capitalisation)

Forme juridique: Compartiment de la sicav autogérée Crelan Fund de droit Belge

Devise EUR

Investissement minimum: 1 part

Horizon d'investissement⁽¹⁾: 5 ans

Indicateur de référence: Le fonds n'a pas d'indicateur de référence

Frais d'entrée: Maximum de 2,50% chez Crelan (négociable)

Frais de sortie: 0,00% chez Crelan

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Valeur de départ: 100 EUR le 15/06/2017

Valeur actuel: 108,57 EUR op 2/08/2021

La volatilité de la valeur liquidative peut être élevée en raison de la composition du portefeuille. La volatilité est la fluctuation possible du prix d'un instrument financier dans son intégralité. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est élevé.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le compartiment est un Feeder qui a le même objectif que celui de son Master (Econopolis Patrimonial Sustainable; O-classe). Le Master vise à offrir à ses investisseurs une appréciation à long terme du capital. Cet objectif sera atteint en investissant dans des actions et obligations internationales et durables, dans des obligations tributaires des conditions économiques et de marché, mais aussi des visions et des attentes stratégiques du gestionnaire du Master, dans des instruments du marché monétaire, des liquidités et équivalents de liquidités, des obligations et d'autres titres de créance de sociétés ou d'autorités assortis d'une notation de crédit minimale de BBB- et/ou de Baa3 ainsi que dans des instruments dérivés.

Le Feeder investira en permanence au moins 95 % de ses actifs dans des titres de la classe « O » du Master. La partie des actifs qui n'est pas investie dans des titres de la classe « O » du Master représentera des positions de liquidité temporaires en vue de gérer les flux sortants et entrants.

Le compartiment n'investira pas dans des actions de sociétés qui, sur la base des directives d'investissement éthiques du Fonds de pension du gouvernement norvégien, sont exclues de l'univers de l'investissement. Le gestionnaire exercera en outre un contrôle supplémentaire sur la base des informations reçues de Sustainalytics, une entreprise spécialisée dans l'étude de durabilité des pays et des entreprises cotées en Bourse.

Graphique: Évolution de la VNI: Valeur de base = 100 (15/06/2017; frais et taxes non inclus)

Les chiffres du passé ne sont pas un indicateur fiable pour les chiffres futurs. Source: Econopolis, Crelan



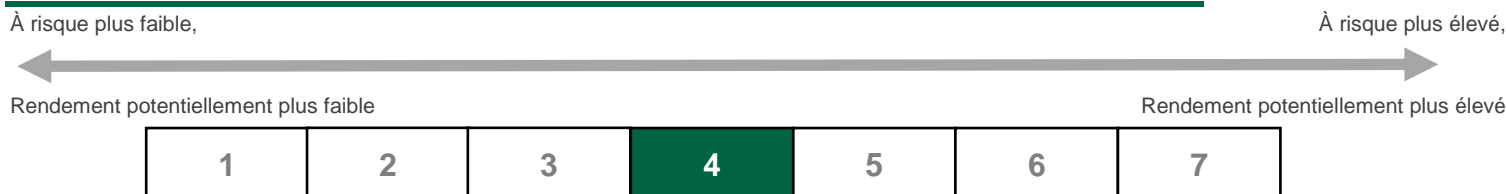
(1) Horizon d'investissement: La période pendant l'investisseur souhaite obtenir un certain résultat d'investissement en fonction d'un certain risque. C'est donc aussi la période pendant l'investisseur voudrait investir son argent.

Crelan Fund Sustainable

Feeder de la sicav luxembourgeoise Econopolis Patrimonial Sustainable
(le fonds maître, non commercialisé en Belgique)
Compartiment de la sicav belge Crelan Fund
Sicav autogérée

REPORTING 2/08/2021

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT: ÉCHELLE DE RISQUE SELON L'INFORMATION CLÉ POUR L'INVESTISSEUR



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Feeder sur une période de 5 ans. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfices peuvent influencer son investissement.

Si les données historiques sont insuffisantes, la catégorie de risque se fonde sur des données simulées sur la base d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque correspond à un potentiel moyen de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par des investissements dans des actions et/ou obligations sur les marchés environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du Feeder. La catégorie de risque liée à ce Feeder n'est pas garantie et peut changer au fil du temps.

Risques qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur, mais qui peuvent entraîner une baisse de la valeur d'inventaire nette du Feeder :

Risque de change : Le Feeder investit à l'étranger. Il peut subir l'influence des fluctuations de change, lesquelles peuvent faire augmenter ou diminuer la valeur de votre investissement.

Risque de crédit et de taux d'intérêt : Le Feeder investit dans des obligations, des espèces et autres instruments du marché monétaire. Le risque existe que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un défaut de l'émetteur dépend de sa qualité de crédit. Le risque de défaut est généralement le plus élevé pour les obligations assorties d'un rating inférieur à « investment grade ». Une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une chute de la valeur des titres à taux fixe du Feeder. Les cours et les rendements des obligations sont négativement corrélés : la baisse du cours d'une obligation entraîne la hausse de son rendement.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est lié à la difficulté à vendre ou à acheter certains titres. Il peut diminuer le rendement du Feeder en ce sens que celui-ci peut ne pas être en mesure de conclure des transactions à l'instant ou au prix voulu.

Risque de marché : Le risque de marché est lié aux investissements en actions et obligations qui ont été approuvés conformément à la politique d'investissement du Feeder. Outre des mouvements défavorables des cours de marché, ces investissements peuvent être soumis à des baisses de valeur ou à des pertes de capital.

Risque opérationnel : Le risque opérationnel est le risque découlant de la volatilité du rendement des positions du Feeder. Le rendement du Feeder est étroitement lié à celui des investissements en actions ou en obligations, conformément à la politique d'investissement.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du compartiment.

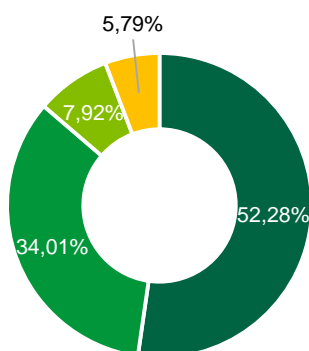
Crelan Fund Sustainable

Feeder de la sicav luxembourgeoise Econopolis Patrimonial Sustainable
(le fonds maître, non commercialisé en Belgique)
Compartiment de la sicav belge Crelan Fund
Sicav autogérée

REPORTING 2/08/2021

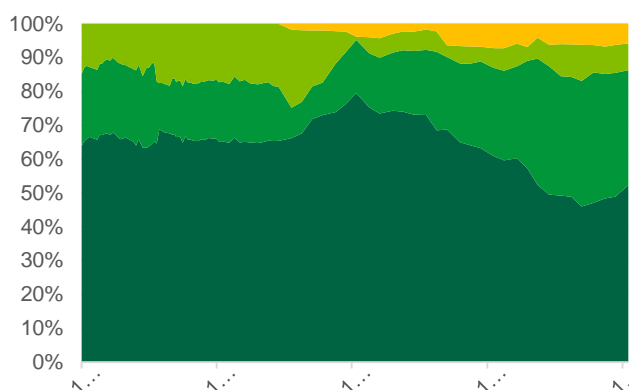
ALLOCATION ACTUELLE⁽³⁾

■ Obligation ■ Actions ■ Cash ■ Autres



ALLOCATION HISTORIQUE⁽³⁾

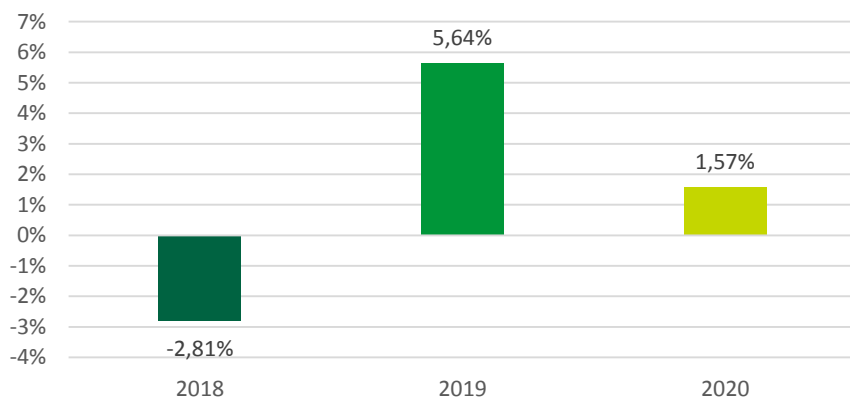
■ Obligation ■ Actions ■ Cash ■ Autres



RENDEMENT EN EUR⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Rendement annuel brut des 5 dernières années civiles, sur une base annuelle.

Rendement annuel brut des 5 dernières années civiles, sur une base annuelle



Rendement Cumulatif

Période	Date ⁽⁵⁾	Rendement
1 mois	5/07/2021	0,01%
3 mois	3/05/2021	2,90%
6 mois	8/02/2021	3,26%
1 an	3/08/2020	6,34%

Rendement Actuariel

Depuis la création	15/06/2017	2,01%
--------------------	------------	-------

La date de début du Compartiment est le 15/06/2017.

(2) Les chiffres du passé ne sont pas un indicateur fiable des chiffres futurs

(3) Source: Econopolis; Crelan

(4) Les résultats indiqués sont les résultats avant déduction des coûts, taxes et frais.

(5) Calcul du rendement cumulé: VNI telle que mentionnée sous la rubrique "Valeur Nette d'Inventaire" en référence à la VNI de cette date.

Crelan Fund Sustainable

Feeder de la sicav luxembourgeoise Econopolis Patrimonial Sustainable
(le fonds maître, non commercialisé en Belgique)
Compartiment de la sicav belge Crelan Fund
Sicav autogérée



REPORTING 2/08/2021

Code ISIN	BE6293683320 (Capitalisation)
Gestionnaire du portefeuille	Econopolis Wealth Management
Distributeur	Crelan S.A. Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 BRUXELLES
Dépositaire	CACEIS Bank, Belgium Branch
Intermédiaire chargé du service financier en Belgique	CACEIS Belgium
Durée	Indéterminée
Date de lancement du compartiment	2/05/2017
Premier VNI	15/06/2017
Publication VNI	Quotidien dans L'Echo / De Tijd et sur www.crelan.be . La VNI du fonds Maître est disponible sur www.fundsquare.net .
Frais d'entrée	Maximum de 2,50% chez Crelan (négociable)
Frais de sortie	0,00% chez Crelan
Frais courant	1,71% 19/01/2021
Précompte Mobilier	Le Compartiment Sustainable est présumé investir directement ou indirectement plus de 10% des actifs dans des titres visés à l'article 19bis du CIR92. En conséquence, en cas de rachats des actions de capitalisation par la Sicav, l'investisseur est soumis à un précompte mobilier à la source de 30% (sous réserve d'une modification légale).
Taxe boursière	Rachats: CAP: 1,32% avec un maximum de 4.000 EUR Conversions: CAP => DIS: 1,32% avec un maximum de 4.000 EUR DIS => KAP: 0,00%
Documentation	Toutes les informations sur Crelan Fund et ses compartiments sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Crelan et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Belgium : » le prospectus d'émission détaillé ; » le document comportant les informations clés pour l'investisseur (KIID) ; » les rapports des compartiments. SICAV à plusieurs compartiments qui a choisi des investissements conformes à la directive en vigueur 2009/65/CE, en matière de fonctionnement et de placements à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances. À ne pas assimiler à des conseils en placements.
Service plaintes	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan : Crelan Service plaintes – ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou utiliser le formulaire disponible sur le site Internet www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin ASBL – North Gate II – Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 – 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, e-mail ombudsman@ombudsfin.be , site Internet http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/ .
Disclaimer	Préalablement à toute décision d'investissement, l'investisseur doit lire les documents 'Informations Clé pour l'Investisseur et le prospectus.